

REGLEMENT BOULIEU TRAIL – 9^{ème} EDITION

1. Les Courses

L'association « Boulieu Trail » organise le samedi 5 octobre 2019 des courses à pied, plus de 90% sur chemins :

Courses	Distances	Dénivelés	Catégories éligibles	Heure de départ	Lieu du départ
L'Ultratrail®	112 km	D+ 4790 m	Espoirs à vétérans	2h00	Boulieu
Relais à 4 " même parcours que l'ultratrail®"	18 km 38 km 36 km 20 km	D+ 900 m D+ 1450 m D+ 1650 D+ 800	Espoirs à vétérans	2h00	Boulieu
Les Crêtes	56 km	D+ 2140 m	Espoirs à vétérans	8h00	Boulieu
La Croix de Chirol	20 km	D+ 870 m	Juniors à vétérans	15h30	Boulieu
Les Hameaux	12 km	D+ 490 m	Cadets à vétérans	15h45	Boulieu

Courses Adolescents :

11h30 : départ des minimes (4,6 km - 14/15 ans)

11h40 : départ des benjamins (2,5 km – 12/13 ans)

Pour les mineurs, une autorisation des parents est nécessaire.

Courses enfants :

10h45 : départ des enfants (400m - de 5 à 8 ans)

11h00 : départ des enfants (800m – de 9 à 11 ans)

Les courses enfants se font sans inscriptions ni classements et sous la responsabilité des parents.

Les tracés et profils sont disponibles sur : boulieutrail.fr

2. Conditions de participation

Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

- une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées).
- ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition.
- ou d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

Pour les mineurs, une autorisation des parents est nécessaire.

Ces documents doivent être remis **au plus tard lors du retrait des dossards**

Aucun certificat médical ne sera restitué à l'issue de la course

3. Droit d'inscription

Un lot est offert aux 500 premiers inscrits sur les courses adultes et sera remis le jour de la course avec les dossards.

Le nombre d'inscrits est limité à **1000 concurrents** pour toutes courses confondues.

courses	Prix avant le 31 juillet 2019	Prix après le 31 juillet 2019	Clôture des inscriptions
L'Ultratrail® <i>(lot, ravitaillements, lots finishers, repas d'arrivée)</i>	65€	85€	Le 29 septembre 2019
Les Crêtes <i>(lot, ravitaillements, lot finisher, repas d'arrivée)</i>	35€	45€	Le 29 septembre 2019
Relais à 4 <i>(lots, ravitaillements)</i>	80€	100€	Le 29 septembre 2019

Courses	Prix avant le 29 septembre 2019	Prix après le 29 septembre 2019	Clôture des inscriptions
La Croix de Chirol <i>(lot, ravitaillements)</i>	20€	25€	Le 29 septembre 2019 (internet) Sur place
Les Hameaux <i>(lot, ravitaillements)</i>	13€	15€	Le 29 septembre 2019 (internet) Sur place

Courses	Prix
Minimes	3€
Benjamins	3€

4. Matériel obligatoire

Pour la Croix de Chirol :

Réserve d'eau.

Pour les crêtes :

Couverture de survie, sifflet, réserve alimentaire, réserve d'eau, coupe-vent, gobelet, téléphone chargé.

Pour L'Ultratrail® :

Couverture de survie, sifflet, réserve alimentaire, réserve d'eau, coupe-vent, gobelet, lampe frontale, téléphone chargé. *(Un sac coureur pourra être acheminé au ravitaillement de Saint Julien Vocance).*

Les bâtons sont autorisés sur le 50 km et le 100 km.

Pour toutes les courses :

Les concurrents doivent porter leurs dossards visibles, pendant la totalité de la compétition.

5. Ravitaillements

Courses	Ravitaillements
L'Ultratrail®	Burdignes Le Monestier Saint Julien Vocance Vocance Mer de glace Arrivée
Les Crêtes	Burdignes Mer de glace Arrivée
La Croix de Chirol	Fontanilles x 2 Arrivée
Les Hameaux	Fontanilles Arrivée

6. Limites horaires

Limites horaires Ultratrail® et relais à 4	
Burdignes	5h35
Monestier	9H40
Saint Julien Vocance	13h10
Vocance	16h20
Mer de glace	20h05
Croix de Chirol	22h00
Arrivée	00h00

Pour des raisons de sécurité cet horaire sera impérativement respecté.

Limites horaires Les Crêtes	
Burdignes	11h35
Mer de Glace	15h30
Arrivée	19h15

7. Abandon

Sauf en cas de blessure, les coureurs doivent rejoindre le point de contrôle offrant une solution de rapatriement (signalés par un pictogramme sur les cartes des parcours). Ils doivent en informer le responsable de poste qui annulera son numéro de dossard.

Les médecins présents sur les postes de ravitaillement/sécurité sont habilités à retirer le dossard et mettre hors course, après concertation avec le coureur et le directeur de course.

8. Modification du parcours, des barrières horaires et annulation de la course

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours et les emplacements des postes de secours et de ravitaillement, sans préavis. En cas de conditions météo trop défavorables (importantes quantités de pluie et de neige en altitude, forts risques orageux...) le départ peut être reporté voire la course annulée ; pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'arrêter l'épreuve en cours ou de modifier les barrières horaires.

9. Assurances

La responsabilité de l'organisateur et des participants est couverte par la police assurance (MACIF N°13078757).

Sauf s'ils y ont renoncé, les athlètes licenciés FFA sont couverts par une assurance dommages corporels. Il est vivement conseillé aux autres athlètes de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

10. Récompenses

Un tirage au sort pour la remise de lots aura lieu avant les courses sur les concurrents préinscrits. Les lots seront remis lors du retrait des dossards.

Une récompense sera attribuée aux 3 premiers scratchs féminines et 3 premiers scratchs masculins de chaque course et aux 3 premiers relais scratch.

11. Voies utilisées

La compétition se déroule en très grande partie sur pistes ou chemins en milieu naturel, sur les voies routières non fermées à la circulation. Les concurrents devront impérativement respecter le code de la route en donnant priorité à tout véhicule en circulation sur le parcours.

Interdiction d'être accompagné par un vélo ou tout véhicule à moteur.

12. Sécurité

La sécurité est assurée par des médecins et par Quad 18 Organisation

En cas de blessure ou d'accident d'un concurrent, chacun devra porter secours à la victime ou avoir le comportement le plus approprié.

13. Droits à l'image

De par sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à image et autorise l'organisateur ainsi que ses ayants-droits et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support, pour une durée de 2 ans, dans le monde entier.

14. Respect de l'environnement

Le coureur s'engage à préserver la nature et à ne jeter aucun déchet tout au long du parcours. Les déchets pourront être jetés aux différents postes de contrôle.

15. Remboursement

Aucun remboursement ne sera effectué. Seul un avoir sera proposé pour une inscription gratuite l'année suivante sur présentation d'un certificat médical accompagné d'un mail de confirmation émanant du Boulieu Trail.

Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'annulation des courses ou de modification des parcours.

16. Acceptation du règlement

Le concurrent accepte sans réserve le présent règlement.